

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES,
25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
30 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an 46 fr
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

CALENDRIER DU LOT

| DATE | JOURS. | FÊTE. | FOIRES. | LUNAISONS. |
|------|--------|-----------------|--|------------------------------------|
| 11 | Dim. | s. François. | Albas, Castelnau, Escamps, Comiac, Thémimes, Caniac, Cressensac, Fajoles, St-Sozy. | ☉ P. Q. le 7 à 3 h. 33' du mat. |
| 12 | Lundi. | ss. Nérée, Ach. | Cornac, Bétaille Lavercantre, Prouilhac. | ☉ P. L. le 13, à 11 h. 8' du soir. |
| 13 | Mardi. | s. Stanislas. | Lentillac, L'Hospitalet, Montcabrier, Gréalou, Issepts. | ☉ D. Q. le 20, à 3 h. 47' du soir. |
| 14 | Merçr. | s. Sacerdos. | | ☉ N. L. le 28, à 3 h. 36' du soir. |

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit a une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co. place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

| DERN. LEVÉ DE BOÎTE. | DÉSIGNATION DES COURR. ARS. | DISTRIBUTION. |
|----------------------|---|------------------|
| 7 h. 30' du matin. | Paris, Bordeaux, Toulouse, Le midi. | 6 h. 30 m. du s. |
| 7 heures du soir. | Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnau-Montrastier. | 7 h. du m. |
| 10 heures du soir. | Figeac (Lalbenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry. | 7 h. du m. |

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement flui est considérée comme un reabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 7 mai 1862.

BULLETIN

La Commission du Budget touche au terme de ses travaux, dit notre correspondance, le rapporteur sera nommé incessamment et la discussion publique pourra s'ouvrir du 15 au 20 de ce mois. Il paraît, contrairement à ce qu'on a pu lire dans certaines feuilles, qu'il ne sera rien changé aux prévisions de recettes formulées par M. Fould. Si des contributions nouvelles sont jugées indispensables, le gouvernement s'engage à ne les percevoir que temporairement.

Le Roi de Hollande était attendu à Paris, hier au soir. — L'Empereur devait aller au devant de S. M. jusqu'à la gare du chemin de fer du Nord.

Le roi Victor Emmanuel a visité, le 3 mai, la flotte française devant Naples. Touché de la sympathie de nos soldats pour la cause italienne, il a adressé la lettre suivante, à l'Empereur Napoléon :

« Il y a long-temps, que je n'ai éprouvé autant d'émotions qu'aujourd'hui. L'ordre qui règne dans les provinces méridionales et les témoignages de chaleureuse affection que je reçois de toutes parts, répondent victorieusement aux calomnies de nos ennemis et convainquent l'Europe que l'idée de l'unité repose sur des bases solides et se trouve profondément gravée dans le cœur de tous les Italiens. »

Dimanche dernier la flotte française a fait un simulacre de combat en présence du Roi, dit une dépêche de Naples. — Le Roi a remercié l'Empereur des marques d'honneur qu'il a reçues de la flotte.

Le Pape est rentré à Rome, samedi dernier, au milieu d'une grande foule qui était allée à sa rencontre. Sa Sainteté, avant de quitter Porto d'Anzio, a fait une allocution à ses troupes et leur a distribué quatre drapeaux.

Le rappel du général de Goyon a produit à Vienne une sorte de panique. On voit dans cet acte l'indice d'une solution prochaine de la question de Rome. Il est certain qu'arrivés à Rome, les Italiens résisteront bien moins qu'aujourd'hui à la tentation de délivrer Venise.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 7 mai 1862.

N° 11.

FAUTE DE CONFIANCE (*)

VII

(Suite.)

— Malheureux ! vous l'avez atteinte ; s'écria le comte, rappelé à lui par la détonation. De la lumière, de la lumière ! pour l'amour de Dieu, dépêchez-vous !
Et le comte se dirigea à tâtons vers l'entrée de la pièce, s'agenouilla à côté de la blessée la prit dans ses bras pour tâcher de la mettre sur son séant. Kirn, la tête toute perdue errait comme un fou dans l'obscurité, et il s'écoula du temps avant qu'il trouvât des allumettes. Il tremblait de tous ses membres, et peu s'en fallut qu'il ne laissât tomber la bougie, tant il fut éffrayé lorsqu'elle éclaira le visage de marbre de Marie, immobile et les yeux fermés.
— Sainte Vierge, c'est la comtesse ! s'écria-t-il. Dieu, qu'ai-je fait ? Oh ! monsieur le comte, par pitié, tuez-moi, je ne puis plus supporter la vie. Hélas ! ma belle, mon excellente comtesse ! — Malheureux que je suis ! — Voilà qu'elle agit ses paupières, elle respire !... de prompts secours.

(*) La reproduction est interdite.

Des troubles de peu d'importance ont eu lieu à Varsovie, le 4 mai. — Des hymnes prohibés ont retenti dans l'église de la Croix. Un conflit a eu lieu et vingt-deux personnes ont été arrêtées. De pareils faits ne s'expliquent autrement, en présence de l'amnistie que l'Empereur vient d'accorder, que par le peu de confiance que le gouvernement de Saint-Petersbourg inspire à la malheureuse Pologne.

Les nouvelles de New-York ne sont guère d'accord sur la situation du général Beauregard ; d'un côté, nous apprenons que le chef des confédérés n'a en ce moment sous ses ordres que 35,000 hommes, et qu'il ne peut soutenir la lutte, s'il ne reçoit des renforts ; une autre dépêche dit, au contraire, que ce général est à la tête de 100,000 confédérés, et que sa principale préoccupation est la défense de la vallée du Mississipi sans laquelle la cause des séparatistes lui paraît perdue.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

New-York, 23 avril.

La dépêche interceptée et attribuée au général Beauregard est une invention. — Le *Richmond Examiner* dit que rien n'a transpiré sur la cause du voyage de M. Mercier, mais que le ministre de France a montré le désir d'apprendre quels traités commerciaux le gouvernement confédéré serait disposé à conclure avec la France. — Le *Richmond Dispatch* assure que M. Mercier a entamé des négociations avec le ministre confédéré. — Le congrès du sud a résolu de ne pas s'ajourner jusqu'à ce que la mission de M. Mercier soit terminée. — Le *Richmond Dispatch* suppose que la France va reconnaître l'indépendance des Etats-Confédérés. — Le correspondant de Washington du *World* croit, au contraire, que M. Mercier proposera aux Etats-Confédérés de se rendre à discrétion. — Beauregard a reçu des renforts considérables à Corinth. — Aucune nouvelle ultérieure n'est arrivée à Yorktown. — Les fédéraux ont commencé l'attaque du fort Macon, près de Savannah. — Change 12 1/2.

New-York, 23 avril.

Rien n'est changé devant Yorktown. — L'*Examiner* de Richmond dit que le voyage du ministre de France dans cette ville a probablement pour objet la négociation d'un traité de commerce avec les Etats-Confédérés. — A New-York, on croit, au contraire, que M. Mercier est allé conseiller aux confédérés de

Et il saisit la porte.

Le comte se releva tout à coup, tenant Marie dans ses bras. Le cri de l'infortunée avait bien éveillé en lui un affreux pressentiment ; mais une fois la certitude acquise, il était demeuré stupéfait, anéanti, les yeux fixés sur la femme qui gisait inanimée à ses pieds, et dont le sang commençait à percer le peignoir. A ces mots de Kirn : « Elle respire, de prompts secours ! » il revint à lui. — Ne bougez point, cria-t-il d'un ton menaçant, l'honneur d'abord, et la vie ensuite. Aidez-moi à reporter la comtesse dans sa chambre ; puis nous nous occuperons du reste.

Quand ils l'eurent étendue sur son lit, le comte vit avec quelle abondance le sang coulait d'une blessure au côté droit, et malgré son trouble extrême, il eut assez de présence d'esprit pour combattre l'hémorragie par de fortes compresses.

— Votre parole d'honneur, Kirn, que ce qui s'est passé cette nuit restera entre nous deux un secret que vous ne violerez jamais, quoiqu'il arrive.

Kirn, profondément affecté, frappa dans la main que lui tendait le comte.

— Puis-je maintenant aller chercher le docteur Wagner ? demanda-t-il.

— Oui, courez-y vous-même. Je n'ai pas moins de confiance en sa discrétion qu'en la vôtre ; apprenez-lui donc la catastrophe tragique qu'il n'y a pas moyen de lui cacher, mais rien de plus.

Kirn, triste et silencieux, ne répondit que par un signe de tête affirmatif, et peu d'instants après le comte

se rendre à discrétion. — Le fort Pillow n'est pas pris ; ces travaux de défense sont plus forts que ceux de l'île n° 10. — Le général Beauregard est toujours à Corinth. On dit qu'il a cent mille hommes sous ses ordres. — Le bruit court que Burnside aurait été repoussé de la ville d'Elisabeth avec une perte de cinq cents hommes.

Berlin, 3 mai.

Varsovie, 4. — Aujourd'hui, pendant le service, les hymnes prohibés ont été chantés dans l'église de la Croix. Vingt-deux personnes, parmi lesquelles plusieurs femmes ont été arrêtées pour ce fait au sortir de l'église. Un conflit de peu d'importance a eu lieu à cette occasion entre la foule et les agents de police. Les patrouilles ont été doublées.

Genève, 4 mai.

On a célébré ici l'anniversaire de l'expédition de Marsalla. Les carabiniers, génois portant un drapeau que la municipalité leur avait donné, et accompagnés des corporations ouvrières et d'une foule considérable, se sont rendus à Quarto, lieu du départ de l'expédition, aux cris de : *Vivent Rome et Venise.*

Madrid, 4 mai.

Les lettres de la Havane, du 6 avril, disent que les généraux mexicains Pinzon, Galvez et Negrete ont été fusillés. — Le président Juarez a demandé qu'on lui livrât Almonte, Miranda, Haro et Tamariz. — Le général Lorencez a répondu par un refus. — L'Espagne envoie 4,000 hommes à la Havane par précaution.

Turin, 4 mai.

On assure que Menotti Garibaldi a donné sa démission de commandant des volontaires génois. On ajoute que le corps des volontaires serait dissous.

Londres, 5 mai.

Le *Times* reconnaît l'importance de la réception enthousiaste faite au roi d'Italie par la ville de Naples. Ce journal demande où était le parti séparatiste de Naples dont on a fait tant de bruit, puis il ajoute : Toute la jeunesse, les prêtres, les pêcheurs, les gardes nationaux sont tous, dans leur enthousiasme, des arguments vivants contre les assertions formulées par M. Bowyer, dans la chambre des communes.

Madrid, 3 Mai.

Une escadre espagnole doit se rendre bientôt dans le Pacifique, sous les ordres de l'amiral Zanier.

Des troupes sont prêtes à Cuba pour remplacer les malades au Mexique ou pour un envoi de renforts s'il en est besoin. Le gouvernement envoie à Manille, une somme considérable en monnaie de cuivre pour besoins de commerce.

SOCIÉTÉ DU PRINCE-IMPÉRIAL.

Prêts de l'enfance au travail.

FONDATEURS.

S. M. l'Empereur, S. M. l'Impératrice, S. A. I. Mgr le Prince-Impérial, S. A. I. Mgr le prince Napoléon, S. A. I. Mme la princesse Marie-Clotilde Napoléon, S. A. I. Mme la prin-

cesse Mathilde, S. A. le prince Louis-Lucien Bonaparte, S. A. le prince Pierre-Napoléon Bonaparte, S. A. la princesse Baciocchi, S. A. le prince Lucien Murat, S. A. la princesse Anna Murat, S. A. le prince Joseph Bonaparte, S. A. le prince Joachim Murat, S. A. la princesse Joachim Murat, S. A. le prince Charles-Napoléon Bonaparte, S. A. la princesse Christine-Napoléon Bonaparte.

LL. EExc. le comte Colonna Walewski, ministre d'Etat ; M. Baroche, ministre, président du conseil d'état ; M. Magne, ministre sans portefeuille ; M. Fould, ministre des finances ; M. Rouher, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics ; le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur ; M. Billault, ministre sans portefeuille ; M. Rouland, ministre de l'instruction publique et des cultes ; M. Delangle, garde des sceaux, ministre de la justice ; le comte de Persigny, ministre de l'intérieur ; le maréchal comte Randon, ministre de la guerre ; le comte P. de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine et des colonies ; M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères.

On lit dans le *Moniteur* :

Plusieurs personnes ayant adressé à la société du Prince-Impérial, à titres de fondateurs, des sommes supérieures à 100 fr., le conseil supérieur de la Société croit devoir rappeler que, pour être fondateur, il faut verser une somme de 100 fr. une fois payée et annuellement une somme de 10 fr. En conséquence, dans tout versement, la somme qui excéderait 100 fr., ne serait reçue qu'à titre de don ; de même, les versements inférieurs à 100 fr. seront considérés comme des dons. — Les dons seront publiés sur une liste distincte.

Le président du conseil supérieur de la Société du Prince-Impérial a reçu la lettre suivante, qui lui a été adressée par le directeur du collège municipal de Chaptal :

« Paris, le 1^{er} mai 1862.

« Monsieur le Président, la haute et généreuse pensée qui a présidé à la conception de la Société des prêts de l'enfance au travail, sous le patronage du Prince-Impérial, est trop éminemment sociale pour que tous les gens de cœur ne s'y associent pas avec empressement. Son but le plus immédiat est de venir en aide au travail honnête ; mais l'une de ses conséquences les plus durables sera de rapprocher, par la grâce naïve du bienfait, des classes sociales que nos troubles civils ont profondément divisées, et dont la réconciliation doit être la préoccupation de

— O Gustave, Gustave ! ne m'achève pas en me rappelant ton amour ; il faut que je te fasse ma confession avant de mourir. — De la confiance ! — Je ne t'ai jamais montré que mensonge et fausse vertu ; il y avait longtemps que j'avais faibli lorsque tu m'as élevée au rang de ta femme, et pour comble, je suis devenue une voleuse. Le comte recula.

— Ne te retire pas, je t'en prie, dit-elle avec anxiété. Apprends comme j'ai failli, mais combien chèrement j'ai expié ma faute ; et si jamais j'ai contribué quelque peu à ton bonheur, essaye de me pardonner en cette considération. Prononce-le, ce mot de *pardon*, et je mourrai reconnaissante, et Dieu me jugera avec indulgence.

— Le comte subjugué était tombé à genoux près du lit de sa femme ; cet homme énergique cachait ses larmes dans les coussins.

— Tu pleures ? dit Marie avec une sorte de joie. Oh ! les larmes excluent un mépris impitoyable, je te remercie. Maintenant tu vas apprendre quelle faute et quelles souffrances m'ont accablée et ravalée treize ans.

Elle attira plus près d'elle la tête de son mari et se mit à lui raconter, au milieu de torrents de larmes, l'histoire de son passé. Peu à peu sa voix devint plus faible et ses paroles saccadées. Le comte l'écoutait avec attention, et une compassion profonde se reflétait sur son visage. — Pauvre femme, pauvre femme ! murmurait-il de temps à autre, pourquoi donc n'eus-tu pas confiance en moi ?

G. RAIMOND.

(La suite au prochain numéro.)

tous les gens de bien, comme elle sera l'un des résultats les plus féconds du gouvernement de l'Empereur. C'est à ce double titre, monsieur le président, que je vous prie de vouloir bien inscrire au nombre des associés de l'Œuvre le collège Chaptal et son directeur. Je vous serais obligé de me faire parvenir les instructions nécessaires pour opérer notre premier versement. — Veuillez, Monsieur le président, agréer l'expression de ma haute considération et de mes sentiments tout dévoués.

MONJEAN,

« Membre de la société d'économie politique. »

Revue des Journaux.

Le *Constitutionnel* conclut de tous les renseignements qui lui parviennent que la nouvelle Chambre prussienne appartiendra, dans sa majorité à la nuance appelée progressiste.

La session qui va s'ouvrir, ajoute M. de Troimonts, sera de courte durée : elle sera entièrement remplie par la discussion du budget et des lois financières qui s'y rattachent. Le gouvernement, comme on sait, a fait sur ce point, toutes les concessions exigées par la chambre dissoute. La surtaxe sur l'impôt du revenu sera supprimée, le budget militaire sera réduit, et toutes les dépenses seront spécialisées selon le vœu de l'ancienne assemblée. Les questions de politique générale étant ainsi écartées pour cette session, on peut croire que la crise prussienne si elle n'est pas conjurée tout-à-fait, est en tout cas ajournée.

Nous lisons dans le *Monde* sous la signature de M. Coquelle :

« En Chine, les négociants européens de Shang Haï se plaignent de n'être plus en sûreté et réclament contre les insurgés l'intervention Anglo-française. Nous doutons fort qu'il y ait par là des négociants français. Notre commerce avec la Chine n'existe pas. Une nouvelle expédition nous coûterait plus cher que la première. Laissons les Anglais se protéger eux-mêmes. Nous ne pouvons rien pour le gouvernement Chinois. Et, en vérité, s'il faut que nous soutenions tous les gouvernements qui s'écroulent, cela sera bien de la besogne. »

La conclusion à tirer de ces observations est que sans doute les intérêts chrétiens ne courent aucun danger actuel en Chine et que nos missionnaires y sont en complète sécurité; autrement, le *Monde* ne tiendrait pas un tel langage.

L'*Union* ne conteste plus la présence des vaisseaux français à Naples, mais elle se console de leur arrivée en se disant qu'il n'est pas bien prouvé qu'ils aient salué Victor Emmanuel à son entrée dans le port de Naples comme l'ont fait l'escadre anglaise et la flotille sarde. « Tout ce que nous pourrions répondre à cette question, c'est que la feuille officielle n'en parle pas » ajoute M. Moreau.

L'*Opinion Nationale* se charge de dissiper les doutes de l'*Union* :

« Le gouvernement impérial, écrit M. Alex. Bonneau, en faisant conduire par une escadre française le roi élu dans l'ancienne capitale des Bourbons, se débarrasse, à la face de l'Europe, de toutes les réserves dont il avait environné la reconnaissance du royaume d'Italie.

« Nos canons en saluant Victor Emmanuel ont dit à François II et à l'Autriche : Nous sommes pour les peuples contre le droit divin. C'est Magenta et Solferino que nous venons célébrer et consacrer jusqu'au fond de la Péninsule. »

Le *Monde* s'exprime ainsi, à l'occasion d'une nouvelle donnée par le Nord :

« Le sauveur des chrétiens de Damas, Abd-el-Kader, est en butte aux tracasseries du gouvernement turc, qui vient d'exiger le désarmement de sa garde personnelle. Est-ce par de tels procédés que le grand Vizir, Fuad-Pacha, compte calmer les inquiétudes des chrétiens d'Orient et dissiper la défiance de l'Europe ? »

Pour extrait : A. LAYTON.

Chronique locale.

La partie officielle du *Moniteur* contient une loi réunissant à la commune de Bousac des territoires distraits des communes de Corn et de Bédur.

Le sieur Fayet (Jean), ancien militaire, a été nommé gardien-chef des prisons de Gourdon, en remplacement du sieur Ferby, admis à la retraite.

Vendredi dernier, le sieur G., subitement atteint d'aliénation mentale, sortait de chez lui presque nu et muni d'un gros bâton. Il parcourut rapidement les quais, monta sur le parapet du pont Louis-Philippe et arriva ainsi jusqu'à l'église Notre-Dame où on parvint à le saisir. Ce malheureux a été aussitôt conduit à la maison des aliénés de Leyme.

Un commencement d'incendie, mettait en émoi, dimanche matin, vers dix heures, le quartier du Tribunal. Hâtons-nous de dire que le feu a été presque aussitôt éteint qu'aperçu, et que la perte est insignifiante. On a signalé MM. Argueyrolles et Andrieu employés des contributions indirectes comme les premiers arrivés sur le lieu de l'incendie, et s'étant mis

immédiatement à l'œuvre pour arrêter le progrès des flammes.

La société de secours mutuels de la ville de Cahors, s'est assemblée dimanche dernier, à la Mairie, pour la réunion trimestrielle.

Après la messe, à laquelle, suivant la coutume, la société a dû assister, M. le Président a proposé à l'assemblée de voter une somme de 500 fr. en augmentation des fonds de retraite.

Cette somme a été votée par acclamation. M. le Préfet avait bien voulu honorer la réunion de sa présence.

Jeudi dernier, jour de foire à Cahors, un individu entraîné dans le magasin du sieur Sabrié, tailleur, rue de la Mairie, pour acheter une blouse. On lui donne à choisir. Pendant que le marchand servait d'autres clients, notre filou gagnait la porte à pas de chat. On l'arrêta à temps et on s'aperçut qu'il emportait sous sa vieille blouse, une blouse neuve. M. Sabrié, peu satisfait de cette manœuvre, qui ne manquait pas cependant d'habilité, court en avertir la police. Mais il avait laissé le voleur entre les mains de sa femme, gardien trop faible, dont notre homme se débarrassa bien vite, abandonnant sur le comptoir et la blouse volée et sa propre veste dont le commissaire de police s'empara à défaut du voleur.

Les sieurs Noyer et Dumas, arrêtés, dans les derniers jours du mois dernier, pour avoir troublé la tranquillité publique en cherchant querelle à un roulier d'Uzège-des-Oiles, ont été condamnés : le 1^{er} à un mois de prison, et le second à huit jours de la même peine.

Le sieur Rouget, qui avait si adroitement, enlevé les soutaches à un commis marchand, à Gramat, vient d'être condamné par la police correctionnelle, à cinq ans de prison.

Un militaire, de passage à Cahors, s'est rendu coupable d'un vol de 30 fr., au préjudice du propriétaire qui le logeait. Plainte en a été portée à la police, et procès-verbal envoyé au commandant de place par ordre du Parquet.

La fille V. habitait Cahors, depuis quelques années, lorsque, se trouvant enceinte, elle se rendit à Montauban, dans l'intention d'y accoucher et d'y abandonner son enfant. En effet, ces jours derniers, on a trouvé, exposé devant l'hospice de cette ville, le fruit de l'inconduite de la fille V. Dénoncée au Parquet, le juge d'instruction près le tribunal de 1^{re} instance de Montauban en a informé M. le Procureur impérial de Cahors, qui vient de faire déposer la fille V. dans la maison d'arrêt de cette ville.

On nous écrit de St-Céré :

Jeudi, 1^{er} avril, avaient lieu les obsèques de la sœur Henriette, de l'ordre de Nevers, supérieure, depuis plus de trente ans, de l'hospice de St-Céré. La population tout entière et les autorités de la ville assistaient aux funérailles de cette respectable sœur de charité. On remarquait dans le cortège M. De Lagarde, sous-préfet de Figeac; M. le maire de St-Céré, avec ses adjoints, et M. le Juge de Paix. La compagnie des pompiers accompagnait également le convoi funèbre.

— Je vous annonce encore une bien triste nouvelle : M. De Verdai, oncle de S. Exc. le maréchal Canrobert, vient de décéder. M. De Verdai était dans sa quatre-vingt-quatrième année. Ce digne vieillard emporte les regrets de toute la population.

On nous écrit de Vayrac :

« Sur la demande, à ce qu'on dit, de l'auteur d'une brochure publiée chez E. Dentu, libraire-éditeur, ayant pour titre : *Études historiques. — Uzellodunum. — Aperçu critiques, etc.*, des fouilles ont été faites sur le Puy-d'Issolu au lieu appelé les Temples, on a mis à jour les fondations d'un édifice, qu'on dit avoir été démolé par les ordres du roi Raoul, en 935. Les fondations découvertes donnent l'assiette d'un bâtiment, sans y comprendre d'autres murs faisant contre-fort, de soixante à soixante-dix mètres de long, sur trente à trente-cinq de large. »

En présence des travaux de M. le général Crenly et de M. Alfred Jacobs, qui ont eu pour résultat de trouver l'emplacement d'*Uzellodunum* à Luzech (rive droite du Lot), nous craignons que les fouilles qu'on fait au Puy-d'Issolu ou que l'on pourrait faire ailleurs dans un but contradictoire soient infructueuses. — Devant des autorités aussi imposantes que celles qui se sont prononcées, il faut naturellement s'incliner.

Un décret du 15 février dernier dispose que l'acceptation des dons et legs faits aux fabriques

des églises sera désormais autorisée par les préfets sur l'avis préalable des évêques, quand ces libéralités n'excéderont pas la valeur de mille francs, ne donneront lieu à aucune déclaration et ne seront grevées d'autres charges que l'acquisition de fondations pieuses paroissiales et de dispositions au profit des communes, des hospices, des pauvres ou des bureaux de bienfaisance. L'autorisation ne sera accordée qu'après l'approbation provisoire de l'évêque diocésain, s'il y a charge de services religieux.

Parmi les élèves admis à l'École impériale militaire, un certain nombre sont signalés, chaque année, comme peu capables de faire un bon service militaire, ou même comme ayant des causes de réforme.

Pour remédier à cet état de choses, le ministre de la guerre a décidé qu'à l'avenir les candidats devront produire, à l'appui de leur demande d'inscription, un certificat délivré par le commandant du dépôt de recrutement, et constatant, dans les mêmes conditions que pour l'engagement volontaire, leur aptitude réelle au service militaire. Ainsi, dans tous les cas où des incapacités n'auraient pas été constatées avant l'examen, la responsabilité des commandants de recrutement serait sérieusement engagée.

Toutefois, pour la délivrance des certificats de cette espèce, il suffit que le candidat, s'il n'a dix-sept ans accomplis, puisse les atteindre avant le 1^{er} octobre de l'année courante.

MM. les généraux commandant les divisions territoriales et les commandants des dépôts de recrutement ont été invités à assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution immédiate des dispositions qui précèdent et qui ont été également portées à la connaissance des préfets.

(*Moniteur de l'Armée.*)

La cour de Paris (chambre correctionnelle), dans une de ses dernières audiences, a rendu un arrêt qui intéresse au suprême degré la classe si nombreuse et si inoffensive des pêcheurs à la ligne.

Elle a décidé, dit le *Moniteur judiciaire*, que la ligne flottante n'a nullement besoin, comme on l'avait généralement cru jusqu'ici, d'être munie d'un flotteur. Il suffit que la ligne ne soit pourvue d'aucun poids étranger; le ver amorçant l'hameçon ne peut être considéré comme formant un poids suffisant pour la retenir au fond de l'eau.

M. E. Pereire a été reçu avant-hier par l'Empereur. Cette audience se rattacherait, dit-on, à la question pendante concernant les chemins de fer du Midi.

Six concours régionaux d'agriculture ont dû s'ouvrir simultanément le 3 mai à Bourges, à Charleville, à Limoges, à Montauban, à Moulins et à Perpignan. Ils seront clos le dimanche 11 mai.

Les soldats de la classe 1855, libérables le 21 décembre 1862, vont être renvoyés provisoirement dans leurs foyers.

Les régiments de la garde impériale ont reçu hier soir l'ordre de désarmer les militaires de cette catégorie et de leur accorder des congés dans le cas où ils ne contracteraient pas de réengagement.

Nous lisons dans le *Moniteur* :

« D'après les renseignements parvenus au Gouvernement, le refroidissement subit qu'a éprouvé la température, vers le milieu du mois d'avril, n'a exercé en général aucune influence fâcheuse sur les céréales. Beaucoup de cultivateurs s'applaudissent même du temps d'arrêt que le froid a fait subir à la végétation qui était trop hâtive.

» La vigne a été atteinte sur quelques points; mais le mal, dont l'étendue et la gravité sont d'ailleurs très limitées, paraît devoir se réparer facilement. Le développement des bourgeons était en effet généralement peu avancé, et les vigneronnes comptent beaucoup sur les secondes pousses.

» Les arbres à fruits ont été un peu plus sérieusement éprouvés; mais leurs apparences étaient tellement belles qu'on peut encore espérer une récolte satisfaisante.

» Les autres produits agricoles tels que le colza et les pommes de terre n'ont éprouvé aucun dommage de quelque importance. »

On lit dans le *Courrier des familles* : L'ammoniaque, qui donne de si bons résultats dans l'ivresse, est un médicament héroïque dans les congestions cérébrales qui frappent si souvent les personnes de constitution apoplectique. En voici un nouvel exemple :

Le 15 avril dernier, vers deux heures de l'après-midi, M. X..., pâtissier, rue Poissonnière, fut attaqué d'une congestion qui le renversa le visage contre terre sur le boulevard.

Le docteur P. Collin qui passait le fit transporter immédiatement, sans connaissance, à la pharmacie Savoie, où il put lui donner ses soins. Il lui fit avaler par cuillerées un verre d'eau sucrée dans lequel il fit ajouter 5 gouttes d'ammoniaque, et quelques minutes après, la congestion était dissipée et la circulation était rétablie.

Nous ne saurions trop conseiller aux personnes qui, en l'absence d'un médecin, se trouvent près d'un apoplectique, de se servir de ce même médicament, qui a si bien réussi au docteur Collin.

Une expérience fort intéressante, dit l'*Indépendant* de Saintes, a eu lieu mardi dernier à la sous-préfecture de Saintes. Un pharmacien de Cognac a démontré, à l'aide d'un réactif, qu'on pouvait reconnaître les eaux-de-vie mélangées et indiquer la nature des trois-six de betteraves, de grains ou autres, qui entraient dans leur composition. On lui a présenté des eaux-de-vie de toute espèce et de diverses sortes de mélanges. En versant une petite quantité de son réactif dans un verre de ces eaux-de-vie, il obtenait de suite une teinte particulière à chacune, qui lui indiquait la nature du mélange. Il y avait là une foule de propriétaires et de négociants qui ont été émerveillés de la justesse, de ces expériences cent fois répétées.

Monsieur le rédacteur,

La fructueuse publicité que nous donnons au LAIT ANTÉPHÉLIQUE dans votre estimable journal nous attire de nombreuses demandes de renseignements sur le mode d'emploi et d'action de ce cosmétique. Voici, en réponse, une observation publiée par le *Courrier médical* le 10 septembre 1858, et qui indique avec la plus scrupuleuse exactitude comment se comporte le LAIT ANTÉPHÉLIQUE contre les taches de rousseur. Nous la devons à l'impartialité d'un médecin qui voulut s'édifier sur l'efficacité et l'innocuité de cette préparation :

« Le 15 juillet dernier, une jeune fille vint nous consulter pour se débarrasser de taches de rousseur qui lui recouvraient la figure tout entière. Nous lui conseillâmes l'usage du LAIT ANTÉPHÉLIQUE en lotions sur les parties affectées. Au bout de cinq à six jours d'emploi de ce cosmétique, la surface tégumentaire qui était le siège des taches devint d'un brun foncé. Le sujet éprouva une sensation de tension et de cuisson légère dans les parties lotionnées. Ces symptômes, fort supportables du reste, ne durèrent que trois ou quatre jours. Alors l'épiderme se fendilla, et il se fit une desquamation complète sous forme de légères écailles qui laissèrent à découvert une peau d'une blancheur et d'une fraîcheur irréprochables.

» Aucun phénomène d'absorption ne s'est manifesté pendant la durée de ce traitement, bien que cette jeune fille eût la peau d'une grande finesse.

» En présence d'un résultat aussi concluant, nous croyons que les médecins feront bien de conseiller le LAIT ANTÉPHÉLIQUE, dont l'emploi est exempt de danger, toutes les fois qu'on s'adressera à eux pour obtenir la disparition des taches de rousseur. »

Mélangé avec deux tiers ou trois quarts d'eau, le LAIT ANTÉPHÉLIQUE perd son action irritante, assure la pureté du teint et conjure la récidive des taches qu'il a détruites.

Veuillez agréer, etc.
CANDES et C^e, boulevard Saint-Denis, 26.

AUX ACHETEURS DE TOILES ET DE COTONNADES

La quantité considérable de toiles et de cotonnades qui viennent de rentrer de fabrication, et qui encombrant les vastes magasins de la Grande Manufacture, située Cours du Pont, à Agen, présente aujourd'hui aux acheteurs un choix et un assortiment complet en grisette, bot bleu, cotonnade rayée et toile tournée, on y remarque surtout un assortiment de toiles de lin et de chanvre, fines ou grosses, dans toutes les conditions désirables, pour serviettes, draps de lit, chemises et mouchoirs.

Les acheteurs entendus y trouveront une occasion exceptionnelle de bonne affaire, par la supérieure qualité et les prix extrêmement réduits de ces marchandises.

Pour s'en convaincre, l'on n'a qu'à visiter ces magasins.

S'adresser, sur les lieux, à M. Léon PLANTOU, ou bien à M. LAMARTINY, syndic.

Tribunal de simple police de Cahors

Audience du 28 avril 1862.

Six habitants pour charrettes ou matériaux dans les rues de la ville gênant la circulation et non éclairés, condamnés tous à 1 fr. moins un à 3 fr.

Quatre épiciers pour étalage sur trottoirs, condamnés à 1 fr. chacun.

Trois cadurciennes pour jet par la eroisée, 1 fr.

Garnier, maire de la ville des Martignes; Blondel, premier adjoint au maire des Martignes et conseiller de l'arrondissement d'Aix; Alphonse Hardon, entrepreneur du canal de Suez et propriétaire à Saint-Louis (Bouches-du-Rhône); Hippolyte Pent, propriétaire à Saint-Louis (id); Gustave Levat, ingénieur, directeur des salines et usines de produits chimiques de la société Henry Merle et Co, en Camargue; marquis de Chaumont-Quiry, président du conseil d'administration de la Société anonyme des ports de Marseille, député au Corps législatif; Léon Vidal, négociant à Marseille, porteur d'une pétition adressée à l'Empereur par environ 10 000 commerçants marseillais; Digoin, maire des Saintes-Maries (Bouches-du-Rhône).

Achille Jubinal, député des Hautes-Pyrénées, Etcheverry, député des Basses-Pyrénées et délégué du conseil municipal et de la chambre de commerce de Bayonne; Larabure, député des Basses-Pyrénées; Penin, président de la chambre consultative de Pau.

Gisclard, député du Tarn et président de la chambre de commerce d'Albi; Bernon, maire d'Albi; Aug. Fabrègat, maire de Béziers; Cangardel, président du tribunal de commerce de Cahors; Boula, juge au tribunal de commerce de Pau; Cabal, vice-président de la chambre d'agriculture de Béziers; Bourgraber, fils, président du tribunal de commerce de Limoux; général Pouget, commandant des tirs de France (Hérault); Ariste Fraisse, ancien maire de Florensac (Hérault), répartiteur de la ville de Paris.

Comte Joachim-Murat, député et délégué du Lot; Saint-René Taillandier, professeur à la faculté des lettres de Montpellier; Emile Léon, membre de la chambre de commerce de Bayonne; Alexandre Calmets, adjoint au maire de Cahors; E. Cavaignac, adjoint au maire de Cahors (Lot).

Alquié Bouffard, maire de Castres et membre du conseil général du Tarn; Combes, président de la chambre consultative et ancien président du tribunal de commerce de Castres; Hippolyte Crozes, membre du conseil municipal d'Albi et du conseil général du Tarn; Fourgassié, président du tribunal de commerce, membre de la chambre consultative et du conseil municipal de Castres; Emile Soulié, ingénieur civil et délégué de Castres.

Prax-Paris, maire de Montauban et membre du conseil général de Tarn-et-Garonne; Doumer, président de la chambre consultative de Montauban.

Rouleaux-Dugage, député et ancien préfet de l'Hérault; Doumet, député de l'Hérault et maire de Cette; Cazelle, député et membre du conseil général de l'Hérault; Rey de Bellonnet, délégué de Florensac et ancien membre du conseil général de l'Hérault; Alban Rey de Bellonnet, délégué de Florensac.

A. d'Albenas, propriétaire, membre du conseil municipal de Montpellier et du conseil général de l'Hérault; L. Bérard, doyen de la Faculté de médecine de Montpellier; Bouissin, délégué de Clermont-Hérault; Bénard, capitaine d'état-major en retraite (Hérault); Bertrand aîné, ancien membre du conseil municipal de Béziers.

V. de Bonald, ancien maire de Montpellier et membre du conseil général de l'Aveyron; Bénézech, président du tribunal de commerce de Cette; J. Bertin, membre de la chambre de commerce de Montpellier; Boissières, fils aîné, président du tribunal de commerce et des prud'hommes de Clermont-Hérault; Besson, maire de Pézénas; A. Coffinières, avoué à la cour impériale de Montpellier.

L. Coffinières, général commandant de l'école polytechnique, délégué de l'Aude; A. Conneau, délégué de Florensac (Hérault); C. Cambon, propriétaire, membre du conseil général de l'Hérault; J. Cambon, propriétaire à Montpellier; Castelnaud, négociant à Montpellier.

F. Glaise, président de la chambre de commerce et membre du conseil général de l'Hérault et maire d'Agde; Cuillé, président du tribunal de commerce de Pézénas; H. Calvet, président du tribunal de commerce de Lodève; Daurel, ancien président du conseil d'arrondissement de Béziers; Donadille, membre du conseil général de l'Hérault; E. Espéronnier, conseiller à la cour impériale et membre du conseil général de l'Hérault; Roger Espéronnier, ancien chancelier de la mission de France à Saint-Petersbourg (Hérault); Fraisse, propriétaire, délégué de Pomerols (Hérault).

Dabeaux, député et ancien préfet de l'Aude; Roques-Salvaza, député de l'Aude et maire de Carcassonne; Anduze

Faris, ancien député, conseiller général de l'Aude et maire de Chalabre; Camille Barrière, bâtonnier de l'Ordre des avocats et membre du conseil municipal de Castel-dary; Félix Bataille, négociant, membre du conseil municipal et ancien président du tribunal de Castelnaudary; E. Lades-Gout, maire de Pennautier et secrétaire de la société d'agriculture de l'Aude; Caldaïrou, négociant, ancien président du tribunal de commerce et membre du conseil municipal de Castelnaudary.

Clarou, banquier à Limoux; L. Coffinières, notaire à Castelnaudary; Commer, président de la chambre consultative et ancien président du tribunal de commerce de Limeux; Couzimier, négociant (Aude); J. Gazel, avocat (Aude); G. Detours, maire de Limoux et membre du conseil général de l'Aude; Labat, avocat, adjoint au maire de Carcassonne; Narbonnés, avocat, membre du conseil d'arrondissement et du conseil d'arrondissement et du conseil municipal de Nardonne; B. Mandoul, neveu, manufacturier à Carcassonne.

O. de Rollan du Roquan, membre du conseil municipal de Carcassonne; Pinet, maire de Quillan (Aude); Rozier, président du tribunal de commerce de Narbonne; F. de Vésian-Rodière, maire de Castelnaudary et membre du conseil général de l'Aude.

Henry Merle, gérant de la Compagnie des produits chimiques et saliniers d'Alais et de la Camargue (Gard); Senouard et Co, gérant des Salines du Midi (Gard); Becq, maire de Saint-Pierre, maître de forges et secrétaire de la chambre consultative de Foix; Borelly, avocat à Pamiers; Cassas, ancien avocat général à la cour de Toulouse et avocat à Pamiers.

Domitique Espy, maître de forges et membre du conseil général de l'Ariège; Maracadier, maire de Foix; Gaudron, adjoint au maire de Foix et délégué de l'Ariège; Laville, maire de l'Herm, délégué de l'Ariège; Laprix, maire de Pamiers et délégué de l'Ariège; Massip, délégué de la ville de Foix; Ch. Meunier, négociant à Foix; docteur Ruffié, propriétaire de mines de fer et délégué de l'Ariège; A. Videt, propriétaire à Foix.

De Paris, député du Cantal; Girou de Buzareingues, député et président du conseil général de l'Aveyron; Calvet Rogniat, député de l'Aveyron; Rozier, maire de Rodez; Auzouy, juge d'instruction et membre du conseil général de l'Aveyron; délégué de Rodez; Léon Castan, maire et président de la chambre consultative de Saint-Affrique; E. Carrière Montjozian, ingénieur civil, délégué de Saint-Affrique; David-Delure, président du tribunal de commerce et adjoint au maire de Saint-Affrique; A. Jugla, chef de bureau au ministère de l'intérieur, propriétaire dans l'arrondissement de Saint-Affrique.

De Laumière, colonel commandant l'artillerie à cheval de la garde, et membre du conseil général de l'Aveyron; C. Maizan, conseiller général et délégué de l'Aveyron; Achille Villa, maire de Millau et membre du conseil général de l'Aveyron; Hercule Tournai, membre du conseil municipal et délégué de la ville de Rodez; N. de Mazarin, délégué de Camarès (Aveyron); J. Regués, avocat, attaché au ministère de l'intérieur et délégué du canton de Camarès.

Calmette, conseiller à la cour de cassation et vice-président du conseil général des Pyrénées-Orientales; Remy Jacquy, maître de forges et membre du conseil général des Pyrénées-Orientales; Stephan Bedos, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Perpignan; Bassou, juge au tribunal de commerce de Perpignan; Dorche, avocat, membre du conseil municipal de Perpignan; Pierre Garreta, ancien juge au tribunal de commerce de Perpignan.

A. Lioubes, membre du conseil général des Pyrénées-Orientales, ancien maire et membre du conseil municipal de Perpignan; Nicolas, négociant à Rivesaltes, délégué des Pyrénées-Orientales; Pans, négociant armateur à Port-Vendres; Prax, juge au tribunal de commerce de Perpignan, délégué de Pyrénées-Orientales.

Alphonse Pelletier, président au tribunal de commerce et membre de la chambre consultative d'Agde; Grasset, conseiller à la cour impériale de Montpellier et membre du conseil général de l'Hérault; Gervais, ingénieur des salins du Midi, à Montpellier; Paul Gervais, délégué de Bédarieux; Antonin Jourdan, membre consultative de Lodève; Amouroux, maire de Gignac (Hérault); A. Lu-gagne-Delpont, délégué de Clermont-Hérault; E. Du Lac, membre du conseil général de l'Hérault et délégué de la commission d'enquête; Ernest Leenhart, négociant

à Montpellier; Lagarrigue, banquier et vice-président du tribunal de commerce de Béziers; Mellet, ingénieur civil, délégué de Lodève; Martin, membre du conseil municipal de Béziers et vice-président de la commission centrale de statistique; Casimir Maistre, président de la chambre consultative de Clermont-Hérault; Delon, ingénieur des ponts et chaussées, membre du conseil municipal de Béziers.

Piètri, conseiller à la cour impériale de Montpellier, membre du conseil général de l'Hérault; Peitavin, conseiller à la cour impériale et conseiller municipal à Montpellier; H. Pagezy, membre de la chambre de commerce de Montpellier; de Ricard, conseiller général de l'Hérault; Portefaux, docteur en médecine, délégué de Lodève; Gustave Ranchin de massias, propriétaire à Montpellier, délégué de l'Hérault; Rigaud Causset, président du tribunal de commerce d'Agde (Hérault); J. Riben, membre de la chambre de commerce de Montpellier; Bonnevillie, maire de Clermont-Hérault; Riennier-Vivarès, ancien président du tribunal de commerce de Cette et délégué de l'Hérault; Benjamin Rouquet, conseiller d'arrondissement de Clermont-Hérault; Rozier, notaire, délégué de Béziers; Reboul-Costes, ancien député, délégué de Béziers; A.-B. Simon, ingénieur, gérant des mines de Graissessac (Hérault); P. Tessereuc, maire de Lodève; Teisserenc-Valat, président du tribunal de commerce de Montpellier; Paulin Théron, notaire, maire de Bedarieux; Louis Tissie, membre du conseil municipal de Montpellier, délégué de l'Hérault; Jules Teisserenc, fabricant de drap à Lodève; Aimé Vitalis, ancien président du tribunal de commerce de Lodève; Vernière, maire d'Aniane (Hérault); Edouard Vivarès, conseiller municipal de Cette; Vallié, docteur en médecine, membre du conseil général de l'Hérault; Vallot, membre du conseil municipal de Lodève.

Baron de Berthezène, délégué de Montpellier, propriétaire; Léon Benesch, président du tribunal de commerce de Cette; Verrière fils, adjoint au maire de Florensac (Hérault); Léon Roux, juge au tribunal de commerce de Cette; comte Olivier de Serres, propriétaire à Mèze (Hérault); Coste, membre de l'Institut, délégué de Montpellier.

En nous adressant cette lettre, messieurs les délégués nous font observer que de nombreuses et importantes adhésions leur arrivent tous les jours, et qu'il en sera publié une liste supplémentaire.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS. — Les vins ont donné lieu à peu d'affaires. On revient un peu sur l'exagération des plaintes que l'on avait formulées au lendemain des gelées du 13 au 15 avril. Les prix sont encore bien tenus, parce qu'il y a encore beaucoup de chances à courir, entr'autres la coulure; aussi sera-ce seulement vers fin juin que les appréhensions ayant disparu, on verra peut-être les prix fléchir.

SPIRITUEUX. — Les trois-six du Nord sont moins demandés; la tendance est à la baisse. Le disponible vaut 75 fr., le livrable 73 fr. l'hectol. Les trois-six du Languedoc sont à 90 et 95 fr. Les eaux-de-vie sont fort calmes, il ne se traite rien à l'entrepôt, sauf des tafias qui, suivant mérite, se paient de 80 à 90 fr. l'hectolitre.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Mercredi, 7 mai 1862.

Table with columns: Hectolitres exposés en vente, Hectolitres vendus, Prix moyen de l'hectolitre, Poids moyen de l'hectolitre. Rows: Froment, Mais.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

3 mai 1862.

Table with columns: Au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows: 3 pour 100, 4 1/2 pour 100, Obligations du Trésor, Banque de France.

6 mai.

Table with columns: Au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows: 3 pour 100, 4 1/2 pour 100, Banque de France.

7 mai.

Table with columns: Au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows: 3 pour 100, 4 1/2 pour 100, Banque de France.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- List of births: 4 mai. Clavières (Marie-Jeanne), Delpont (Alain), Delfour (Victor).

Décès.

- List of deaths: 4. Traversié (Bonaventure-Jean-Raymond), ancien économiste, 69 ans. 5. Delheil (Marie), 3 ans 5 mois. 7. Colin (Georges-Cyprien-Louis), 8 mois.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

RHUMES, GRIPPE, IRRITATIONS.

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PÂTE de NAFÉ de DELANGRENIER, ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BARRUEL et COTTEBERG, chimistes de la Faculté de Paris. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

NOUVEAU PURGATIF.

Les personnes difficiles, les dames, les enfants, peuvent agréablement se purger avec le CHOCOLAT à la Magnésie de DESBRIÈRE, purgatif très-efficace et qui agit sans irriter. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (Se défier des imitations.)

MAL DE DENTS. — L'eau du Dr O'MÉARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

LA BANQUE DE CAPITALISATION reçoit en participation, dans ses opérations financières, toutes sommes quelle qu'en soit l'importance. — Les bénéfices sont répartis tous les mois; les fonds peuvent être retirés aux mêmes époques. — Intérêts élevés et constante disponibilité du capital, tels sont les avantages que procure l'union des capitaux centralisés par cette Banque. — Les résultats de l'année écoulée ont donné 26 fr. 55 % net. — Adresser les fonds par la poste, ou les verser dans les succursales de la Banque de France, au crédit de MM. SANDRIER et Co, directeurs de la Banque de capitalisation, rue du Conservatoire, n° 14, à Paris. — La Circulaire explicative des Opérations de la Banque est adressée franco sur demande.



Une très gentille levrette, de l'âge d'un an environ, a été trouvée à Cahors, dans le courant du mois. S'adresser au bureau du Journal.

Bandage électro-médical

Brevet de 15 ans, s. g. d. g. MARIE frères, médecins inventeurs, rue de l'Arbre-Sec, 44, à Paris, pour la guérison des HERNIES. Ce bandage est le seul dont les nombreuses expériences faites par des médecins de la Faculté aient constaté les succès, tant sous le rapport de la parfaite contention des Hernies les plus difficiles et volumineuses que sur les propriétés curatives de nouveau système; par son action électro-médicale, il resserre et fortifie les parties formant Hernie et assure la guérison. — On expédie franco, contre bon de poste de 15 fr.; double 30 fr. — Prospectus.

Advertisement for 'DES GENS DU MONDE' medical treatise, featuring anatomical figures and practical treatment for urinary diseases.

AVIS

Le 29 mars dernier, jour de foire à Gourdon, un chien courant, blanc et jaune, de belle race, abandonna son maître, à Salvia, pour suivre un tilbury qui passait. Bonne récompense à celui qui le rendra. S'adresser à M^e Frédéric Bercegol, notaire, à Albas.

A LA VILLE DE CAHORS

SABRIÉ Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6, a l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites. Il confectionne aussi sur mesure.

Advertisement for 'HORLOGERIE BIJOUTERIE' by M. Verrier, horloger bijou-tier, with contact information and services offered.

Advertisement for 'Médallons historiques en bois durci' by M. Calmette, featuring various historical figures and busts.

Large advertisement for 'DE JEAN-VINCENT BULLY' toiletries, including instructions on how to use the products and a warning against counterfeits.

Advertisement for 'CAFÉ AGRICOLE' at 'Le CAFÉ DU LEVANT', mentioning M. Linsac and the transfer to Boulevard, along with a book advertisement by J.U. Calmette.